



**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL**

**ENQUETE NATIONALE 2006 AUPRES DES ENTREPRISES
SUR LA CORRUPTION AU CAMEROUN**

Résumé du RAPPORT FINAL

Février 2007



**CENTRE DE
RECHERCHE ET
D'ETUDES EN
ECONOMIE ET
SONDAGE**

**Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun :
Résumé du Rapport Final**

**INTRODUCTION GENERALE: CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE, SYNTHESE
METHODOLOGIQUE.**

La corruption est un phénomène mondial mais l'ampleur au Cameroun est préoccupante depuis quelques années. Suite à la publication de deux indices de Transparency International (TI) qui plaçaient le Cameroun aux premiers rangs des pays perçus comme les plus corrompus parmi ceux figurant dans la liste, le Gouvernement a fait de ce fléau une des priorités de son action en créant le 11 mars 2006, par un décret du Président de la République, la Commission Nationale Anti-Corruption (CoNAC). La CoNAC est une structure centrale ayant des démembrements dans les structures décentralisées de l'Administration. Ainsi, des Cellules de Lutte contre la corruption ont été créées dans presque tous les Ministères. L'impact de ces actions est demeuré mitigé. Le Cameroun figure encore fin 2005 parmi les pays où "la perception du degré de corruption" est fort élevée au regard des critères de Transparency International. Sur les 159 pays qui figurent dans l'Indice de perceptions de la corruption 2005 de Transparency International, le Cameroun est au 137ème rang avec une note de 2,2. Dans son discours de fin d'année, le Président de la République s'est insurgé contre ce phénomène qui a, selon les résultats de plusieurs études, un impact négatif certain sur le développement. Au cours du premier trimestre de cette année 2006, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures tendant à juguler le phénomène. La plus importante est la création d'une Commission Nationale Anti-Corruption (CoNAC) dotée de pouvoirs d'investigation et de répression contrairement à l'observatoire. Après d'intenses campagnes de sensibilisation à travers le pays, les pouvoirs publics ont commencé à sévir effectivement contre ce fléau et le sujet est largement débattu aussi bien dans les médias publics que privés. Cette étude d'envergure nationale dans ses deux volets (ménages et entreprises) vient à point nommé pour le Gouvernement et tous ceux qui s'intéressent au phénomène de la corruption au Cameroun. Ils disposeront ainsi de données et d'indicateurs nécessaires pour le pilotage et l'évaluation future de l'impact des stratégies nationales mises en œuvre.

L'objectif général de l'étude est de :

- ◆ décrire la nature, l'étendue, et la fréquence des phénomènes de corruption au Cameroun et réunir des éléments de connaissance factuelle et objective ;
- ◆ sensibiliser le public sur la corruption ;
- ◆ aider la section nationale de TI au Cameroun à repérer les zones à problème, à définir les priorités, à cibler et à participer à la conception de stratégies nationales pertinentes de lutte contre la corruption ;
- ◆ fournir des données de base pour le suivi ;
- ◆ fournir des données comparables entre les pays ;
- ◆ fournir une base factuelle d'information pour la réalisation d'une étude nationale du système d'intégrité (diagnostic qualitatif des mécanismes anti-corruption en place dans le pays étudié).

Principaux résultats

CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

L'échantillon de cette étude est constitué de 835 entreprises dont plus de 100 grandes, c'est-à-dire avec un effectif du personnel permanent supérieur ou égal à 250 ou ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard de FCFA en 2005. Ces entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire camerounais. La collecte des données s'est étendue sur les mois de février et mars 2006. Les chefs d'entreprises ont marqué beaucoup d'intérêt pour les objectifs de cette enquête et ont par conséquent répondu plus volontairement aux questions posées. Les questions qui ont posé le plus de difficulté ont été les évaluations quantitatives qu'il convient par conséquent de prendre avec quelque réserve. La plupart de

**Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun :
Résumé du Rapport Final**

temps, ce sont les Directeurs Généraux (46%), les Directeurs commerciaux/Directeurs des achats (25%) ou les Directeurs Administratifs et Financiers (21%) qui ont répondu aux questions.

LE PHENOMENE DE CORRUPTION AU CAMEROUN VU PAR LES RESPONSABLES D'ENTREPRISES

Le degré de corruption dans le secteur public apparaît comme l'obstacle le plus sérieux au développement de leurs entreprises. Cet obstacle devance de loin le problème de financement et même la fiabilité du système judiciaire. Cependant, les chefs d'entreprises classent le régime de perception de l'impôt et/ou les taux d'imposition avant la corruption dans le secteur public comme premier obstacle sur lequel le Gouvernement devrait agir en priorité pour favoriser leurs activités.

Le phénomène de la corruption affecte la vie familiale aussi bien que l'environnement professionnel et la vie politique de la majorité des responsables d'entreprises interrogés, quelles que soient la taille, la forme juridique et le secteur d'activité économique. L'influence de ce phénomène est plus prononcée sur la vie personnelle et familiale des chefs de petites et de micros entreprises comparées aux autres. Le jugement des chefs d'entreprises sur l'impact de ce phénomène sur leur environnement professionnel est plus sévère : près de quatre responsables interrogés sur cinq le jugent fort ou moyen.

Le classement des secteurs et services publics selon le degré d'affectation du phénomène de corruption fait apparaître la douane, les services des impôts, la police et la gendarmerie, le système judiciaire, les services fonciers, les services de transports et les services d'autorisations administratives comme les plus affectés.

Tableau 1 : Classement des secteurs/services publics selon le degré d'affectation de la corruption.

| Rang | Secteurs ou services publics | Note |
|-----------------|--|-------------|
| 1 ^{er} | Douane | 3,915 |
| 2 ^e | Les services des impôts | 3,678 |
| 3 ^e | La police et la gendarmerie | 3,640 |
| 4 ^e | Système légal judiciaire | 3,494 |
| 5 ^e | Les services fonciers | 3,099 |
| 6 ^e | Les services de transport | 3,079 |
| 7 ^e | Les services d'autorisations administratives | 3,055 |
| 8 ^e | Les services des eaux et forêts | 2,987 |
| 9 ^e | Les services de santé | 2,978 |
| 10 ^e | Les partis politiques | 2,909 |
| 11 ^e | La parlement ou pouvoir législatif | 2,789 |
| 12 ^e | Système éducatif | 2,749 |
| 13 ^e | Les services d'enregistrement | 2,634 |
| 14 ^e | L'armée | 2,334 |
| 15 ^e | Les services publics | 2,054 |
| 16 ^e | Le secteur privé des affaires | 2,029 |
| 17 ^e | Les médias | 1,926 |
| 18 ^e | Les services d'état civil | 1,465 |
| 19 ^e | Les ONGs | 1,213 |
| 20 ^e | Les institutions religieuses | 0,793 |

Note : 4 correspond à « très affecté » et 0 à « pas du tout affecté » par la corruption.

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

Perceptions à l'égard des facteurs explicatifs de la corruption au Cameroun

Les deux principaux facteurs cités spontanément comme favorisant la corruption sont le bas niveau de salaire et l'absence de sanctions. Le désir d'enrichissement personnel est aussi perçu comme un facteur important, cité en premier par 15% des personnes interrogées. Évaluées selon leur degré d'importance, l'absence de sanctions apparaît comme la première des causes, suivie du fait que le Gouvernement ne se penche pas suffisamment sur le problème.

Degré d'acceptabilité de certaines pratiques favorables à la corruption

Aucune des pratiques courantes qui figurent dans le tableau ci-dessous n'est considérée comme acceptable par les entreprises puisque tous les indices sont supérieurs à 0,60. Le versement non officiel à un fonctionnaire/homme politique responsable de l'adjudication des marchés pour se qualifier ou pour obtenir une information confidentielle sur un marché public est une pratique qui apparaît tout à fait inacceptable par les entreprises.

Tableau 2 : Classement des pratiques favorables à la corruption

| Rang | Pratiques favorables à la corruption | Indice |
|------------------|--|---------------|
| 1 ^{er} | Une société fait un versement non officiel à un fonctionnaire/ homme politique responsable de l'adjudication des marchés publics pour se qualifier | 0,91 |
| 2 ^{ème} | Un versement non officiel à un fonctionnaire responsable de l'adjudication des marchés publics pour obtenir une information confidentielle | 0,88 |
| 3 ^{ème} | Payer un pot de vin pour faire « sauter » une contravention dans le cas d'une infraction | 0,88 |
| 4 ^{ème} | Demander une faveur ou un paiement supplémentaire pour un service qui fait normalement partie de son travail | 0,86 |
| 5 ^{ème} | Donner un travail à une personne de sa famille ou un proche qui n'a pas de qualifications requises pour le poste | 0,83 |
| 6 ^{ème} | Offrir une faveur ou un paiement supplémentaire pour faciliter/ accélérer une démarche administrative | 0,80 |
| 7 ^{ème} | Accepter de l'argent ou des cadeaux en échange de faveur | 0,78 |
| 8 ^{ème} | Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription ou une zone où ses amis habitent | 0,65 |

COMPORTEMENT A L'EGARD DES RISQUES DE CORRUPTION

Attente d'un permis ou d'une licence du Gouvernement

Pour faire face aux délais toujours longs dans l'attente d'un permis ou d'une licence du gouvernement, il ressort que dans 28,2% d'entreprises, on préfère utiliser les contacts avec des personnes d'influence et que seulement un cinquième des entreprises penserait à déposer une plainte selon les canaux ou les procédures appropriés.

Accès au service public et entrave d'un agent du gouvernement

Pour à peu près la moitié des entreprises, déposer une plainte est la meilleure solution lorsque l'accès à un service public est menacé injustement par un des agents du gouvernement. Mais plus d'un responsable sur cinq pense tout de même utiliser les contacts avec des personnes d'influence et 7,7% estiment qu'un pot de vin ou un versement non officiel peut résoudre le problème.

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

Mesures face à un fonctionnaire responsable de l'adjudication des marchés publics suspecté de ne pas respecter la procédure légale

Tandis qu'un peu plus d'un quart d'entreprises auraient déposé une plainte selon les canaux ou les procédures appropriés pour faire face à un fonctionnaire responsable de l'adjudication des marchés publics suspecté de ne pas respecter la procédure légale, un peu plus d'un cinquième aurait alerté les médias et 21,7% n'auraient rien fait car estiment elles, il n'y a rien à faire. C'est dans les petites entreprises et les micro entreprises que l'on a les plus forts taux de celles qui estiment quelles ne feraient rien car il n'y a rien à faire.

Actions à mener si un homme politique est suspecté de favoriser certaines entreprises de sa circonscription

Si un homme politique est suspecté de favoriser certaines entreprises de sa circonscription, près d'un tiers d'entreprises n'aurait rien fait car elles estiment qu'il n'y a rien à faire et seulement 16,4% déposeraient une plainte selon les canaux ou les procédures appropriés et alerteraient aussi la presse. Les pots de vin ou les versements non officiels représenteraient des solutions pour seulement 2,6% d'entreprises.

Saisie injuste de marchandises ou menace de paiement de pénalités par les entreprises

Si un fonctionnaire saisit les marchandises injustement ou menace l'entreprise de payer des pénalités, ce sont un peu plus de trois entreprises sur cinq qui déposeraient une plainte selon les canaux ou les procédures appropriés. Tandis que 13,5% auraient utilisé les contacts avec des personnes d'influence, 8,5% auraient offert des pots de vin ou fait des versements non officiels pour résoudre ce problème.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, plus de trois entreprises sur cinq auraient déposé une plainte comme ça se doit. En dehors des grandes entreprises, les autres auraient à défaut de déposer une plainte, utilisé les contacts qu'elles ont avec des personnes influentes ou offert des pots de vin.

CONTRIBUTION A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour lutter contre la corruption près d'un tiers des personnes interrogées pensent qu'elles ne peuvent personnellement rien faire. Un tiers des personnes pensent qu'elles doivent éviter de faire des dons ou des versements non officiels puis une frange non moins importante préfère dénoncer auprès des organismes publics (7,9%), s'engager dans les ONG actives (8,6%) ou dénoncer auprès des médias (5,8%). Ces mesures sont celles qui reviennent le plus souvent quelle que soit la taille de l'entreprise avec le choix de ne plus faire des dons ou des versements non officiels comme mesure prépondérante. Augmenter les salaires, faire des contrôles, être en règle ou réorganiser les structures sont les solutions les moins envisagées.

EXPERIENCE DE LA CORRUPTION DANS LES ENTREPRISES

Le coût de la corruption dans les entreprises en pourcentage du chiffre d'affaires

La corruption semble coûter très cher aux entreprises ; c'est du moins le constat qui se dégage des résultats de l'enquête, ceci bien entendu en l'absence d'une évaluation financière du gain généré en contrepartie.

En dépit de la complexité que présente une évaluation de l'impact financier de la corruption, sur les 835 entreprises interrogées, 524 soit 63%, ont pu déclarer le pourcentage du chiffre d'affaires destiné chaque année aux versements non officiels. Les résultats obtenus révèlent qu'en moyenne par an, les entreprises consacrent près de 10 % du montant de leur chiffre d'affaires aux versements non officiels.

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

La corruption telle que vécue dans les entreprises au cours des douze derniers mois

Le versement des pots-de-vin, pratique à n'en point douter, est bien courante dans les entreprises camerounaises. En effet, selon les résultats de l'enquête, plus d'une entreprise sur deux (52%) ont été sujettes au versement de pots-de-vin au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête. De pareils actes de corruption se sont produits en moyenne un peu plus de 6 fois (6,19) et le montant versé lors de ces différentes opérations est parfois important. Il est en moyenne de 10% du chiffre d'affaire des entreprises et atteint 40% du chiffre d'affaire pour certaines d'entre elles.

Principales occasions de versement de pots de vin

La corruption au sein de l'entreprise se développe surtout au cours de certaines transactions avec le secteur public. Ainsi, pour 70% d'entreprises ayant été confrontées à la corruption, le pot de vin versé est intervenu surtout lorsqu'il y a eu contrôle. L'obtention d'un service (citée dans 20% d'entreprises) constitue la seconde motivation qui pousse les entreprises à la corruption. En plus de ces deux motivations principales, d'autres raisons aussi ont aussi été citées, certes à des proportions moindres, comme étant à l'origine de la corruption. Il s'agit notamment de souhaiter faire plaisir à une autorité et de l'obtention d'un contrat / marché. Cette dernière pratique déloyale est relativement plus prononcée dans les grandes entreprises (18%).

Principaux secteurs et services publics et administratifs impliqués

L'enquête révèle comme il fallait s'y attendre que les secteurs les plus en vue dans les pratiques corruptrices sont ceux qui sont en relation directe avec la population. Les impôts (cité par 49% d'entreprises), la douane (16%) et la police (7%) sont présentés comme des secteurs de prédilection de la corruption.

Un pot de vin a été demandé pour éviter un problème avec les autorités

Près de trois entreprises sur cinq (57%) ont versé des pots-de-vin au cours des 12 derniers mois pour éviter un problème avec les autorités. L'on remarque que ces pratiques ont été relativement courantes au sein des sociétés à responsabilité limitée (59%), des entreprises individuelles (57%), des grandes entreprises (64%), des entreprises du secteur primaire (80%) ainsi que des services de santé et action sociale (73%).

Un pot de vin a été demandé pour recevoir un service

Les résultats de l'étude montrent qu'environ 56% d'entreprises ont eu recours à la corruption en 2005 parce ce qu'un pot de vin avait été au préalable demandé. Ce phénomène a été le plus observé dans les grandes entreprises (78%) et s'est relativement peu manifesté au sein des micro entreprises puisque 52% de ces entreprises n'ont pas reconnu avoir versé un pot de vin en 2005 pour recevoir un service.

Un pot de vin a été proposé pour éviter un problème avec les autorités

Plus du tiers des d'entreprises ont déclaré avoir proposé au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête un pot de vin pour éviter un problème avec les autorités.

Un pot de vin a été proposé pour recevoir un service

Cette stratégie bien connue a été utilisée par quelques entreprises camerounaises (30%) engagées dans la corruption. L'analyse suivant la taille de l'entreprise révèle que près de 40% de moyennes entreprises en ont fait usage au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête contre 20% de micro entreprises.

LES NOMBREUX VISAGES DE LA CORRUPTION

La corruption vécue par les entreprises se manifeste sous diverses formes. Les actions pour lesquelles un grand nombre d'entreprises a entrepris un don ou un versement non officiel

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

sont : régler ou éviter de payer une contravention / pénalité (62%), récupérer son véhicule volé ou à la fourrière (56%) et déclarer les biens auprès des douanes ou une agence de contrôle (56%). A l'inverse, l'action pour laquelle moins de 15% d'entreprises ont corrompu est l'obtention du contrôle des services de sécurité-incendie (15%).

1 Obtenir un passeport ou un document d'identité

Plus d'une entreprise sur cinq ayant entrepris des démarches /actions menées au cours des 12 derniers mois pour obtenir un passeport a dû passer par des versements non officiels. Cet acte de corruption s'est le plus révélé chez les prestataires de services financiers et immobiliers (56%) et dans les entreprises de BTP (40%).

Ces pots de vin visaient généralement à accélérer la démarche (75%) bien que ce soit parfois aussi, pour éviter d'avoir des ennuis avec la police (11%) ou pour avoir accès à un service public (7%).

2 Obtenir un permis de conduire ou une carte grise d'un véhicule

Parmi les entreprises ayant déclaré avoir été en quête d'un permis de conduire ou d'une carte grise, 27% ont déclaré avoir effectué un don ou des versements non officiels dans le cadre de cette requête.

Suivant le secteur d'activité trois grandes tendances sont observées. Aucune entreprise de BTP n'a entrepris cette démarche tandis que plus de la moitié des prestataires de services financiers et immobiliers (57%) se sont inscrits dans ce processus non conventionnel. Enfin, les niveaux de corruption dans les autres secteurs d'activité varient entre 17% (Secteur primaire) et 30% (entreprises de commerce).

3 Obtenir un permis de construire ou de démolition

Environ 7% de l'ensemble des entreprises ont souligné avoir entrepris des démarches / actions au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête pour obtenir un permis de construire ou de démolition. L'obtention de ce document constitue certainement un parcours du combattant pour les entreprises. Les secteurs primaire (20%) et de BTP (26%) s'illustrent avec des proportions relativement élevées de demandeurs de permis de construire ou de démolition.

4 Obtenir une licence d'importation

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, 12% d'entreprises ont déclaré avoir engagé des démarches pour obtenir une licence d'importation. Les entreprises de BTP (19%) sont celles qui ont eu le plus recours à cette licence.

5 Déclarer les biens auprès des douanes ou une agence de contrôle

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, 25% d'entreprises ont entrepris des démarches auprès des douanes ou d'une agence de contrôle pour déclarer les biens. Les entreprises de BTP (41%), celles du secteur primaire (40%), les entreprises de commerce (31%) et les industries (29%) ont été relativement nombreuses à entreprendre cette démarche.

6 Récupérer son véhicule volé ou à la fourrière

Près de 11% d'entreprises ont affirmé avoir engagé des démarches pour récupérer un véhicule volé ou à la fourrière au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. De plus, environ 56% de ces entreprises ont déclaré avoir eu à effectuer des versements non officiels dans le cadre des démarches. Les prestataires des services financiers et immobiliers (100%) et les entreprises du secteur primaire (67%) se sont montrés les plus habiles face aux agents en charge des véhicules volés ou en fourrière ; ils ont à ce titre proposé des pots de vins.

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

7 Faire installer ou recevoir de l'eau

Près de 10% d'entreprises ont déclaré s'être rendues auprès des services compétents au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête pour faire installer ou recevoir de l'eau. Plus nombreuses encore sont les prestataires de santé et action sociale (29%) et les entreprises de BTP (19%) qui ont entrepris une pareille démarche. Dans leur démarche, 48% d'entreprises ont effectué des versements non officiels.

8 Faire installer ou recevoir de l'électricité

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, 12% d'entreprises ont déclaré s'être rapprochées des services compétents afin de faire installer ou recevoir de l'électricité. Les prestataires de santé et action sociale (23%) et les entreprises de BTP (22%) ont été les plus nombreux à s'inscrire dans cette démarche. Cette démarche a été malheureusement entachée d'acte de corruption dans 47% des cas.

9 Faire installer le téléphone

Les démarches d'obtention de ligne téléphonique ont concerné 11% d'entreprises au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Dans le cadre de ces démarches, 22% d'entreprises ont effectué des versements non officiels.

10 Payer ses taxes sur la valeur ajoutée

Reverser les taxes sur la valeur ajoutée devrait en principe être systématique pour les entreprises puisque cette taxe est supportée par le consommateur. En dépit du caractère obligatoire de cet acte citoyen, les résultats de l'enquête révèlent plusieurs défaillances ; ceci parce qu'au cours des 12 derniers mois, plus de la moitié des entreprises (54%) n'ont entrepris aucune démarche pour reverser les taxes sur la valeur ajoutée perçue.

11 Payer les impôts locaux

Le désir de payer les impôts locaux n'a pas toujours été au centre des préoccupations des entreprises au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Ceci parce qu'un peu plus de la moitié des entreprises (51%) ne se sont pas acquittées de leur devoir (payer les impôts).

12 Avoir un contrôle des services d'inspection sanitaire

Ce service a été demandé par 28% d'entreprises au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. La demande dudit contrôle a concerné un nombre relativement important de services de santé et d'action sociale (41%) et d'industries (33%). Par contre, les entreprises de BTP (18%) ont relativement moins saisi les services d'inspection sanitaire au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

13 Avoir un contrôle par l'inspection du travail

Environ 20% d'entreprises ont déclaré avoir entrepris des démarches pour avoir un contrôle par l'inspection du travail.

Près de 18% de ces entreprises ont affirmé avoir rétribué indûment des autorités compétentes. Nombreux ont été les prestataires de service de santé et d'action sociale (33%) à s'être livrés à cette pratique qui a été relativement peu visible dans les entreprises de commerce (15%) et chez les prestataires de services marchands (16%).

14 Faire des démarches auprès du tribunal

Très peu d'entreprises (8%) se sont rapprochées du tribunal au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Toutefois, plusieurs entreprises (30%) de BTP ont eu à faire des démarches auprès du tribunal.

Faire des démarches auprès du tribunal n'est pas paradoxalement exempt de pratiques illicites, les résultats obtenus sont révélateurs d'une justice malade. En effet, 38% d'entreprises ont déclaré avoir versé des pots de vin dans le cadre des démarches entreprises auprès du tribunal. On retrouve dans ce registre un nombre relativement

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

important de prestataires de santé et action sociale (80%) et ceux de services financiers et immobiliers (67%).

15 Avoir un contrôle des services de sécurité incendie

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, 11% d'entreprises ont déclaré avoir entrepris des démarches pour avoir un contrôle de sécurité / incendie. Un nombre relativement important d'entreprises du secteur primaire (27%) ont eu à saisir les services de sécurité / incendie sur la période de temps indiquée.

16 Répondre à un appel d'offre public

Il y a 9% d'entreprises qui ont répondu à un appel d'offre public au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Des dires de leurs responsables, l'accès aux marchés publics demeure lié à des affaires de corruption. En effet, près de la moitié (49%) de ces entreprises ont dû verser des pots de vin.

17 Régler ou éviter de payer une contravention / pénalité

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, 9% d'entreprises ont effectué des démarches / actions pour régler ou éviter de payer une contravention / pénalité. Parmi les entreprises ayant engagé une telle démarche, 62% reconnaissent avoir versé des pots de vin.

18 Obtenir une licence d'ouverture d'un local / magasin

Très peu d'entreprises (3%) ont entrepris une telle démarche au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Obtenir une licence d'ouverture d'un local / magasin n'est pas exempt de pratique de corruption ; près de 22% d'entreprises ayant entrepris une pareille démarche ont été confrontées au phénomène de corruption.

19 Obtenir un crédit bancaire

Environ 15% d'entreprises ont au cours des 12 derniers mois essayé d'obtenir un crédit bancaire. Dans le cadre de leur démarche, 19% d'entreprises ont effectué des versements non officiels.

POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES ENTREPRISES

Les mesures visant à réduire la corruption parmi le personnel

Les résultats de l'enquête révèlent que des mesures effectives de lutte contre la corruption se développant auprès du personnel sont prises dans la plupart des entreprises (73%). Les initiatives internes de lutte contre la corruption dans les entreprises se développent principalement autour des actions de sensibilisation.

Les mécanismes de plaintes vis-à-vis de la corruption

1 Les cas de plainte au sujet d'une demande de paiement non officiel ou d'un acte de corruption vécu

Seulement 7% d'entreprises ont eu à porter plainte au cours des 12 derniers mois au sujet d'une demande de paiement non officiel ou d'un acte de corruption dont elles auraient été témoins. Cette situation d'ensemble s'applique à toutes les entreprises quel que soit le secteur d'activité, et presque à des degrés similaires.

2 Principale démarche à suivre pour porter plainte

Bien qu'elles n'aient pas eu à porter plainte au sujet d'acte de corruption vécu au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, la plupart des entreprises sont au courant des moyens de recours existants.

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

Les principales actions envisageables citées par ces entreprises sont:

- la consultation d'un avocat (35%)
- le dépôt d'une plainte auprès d'un organisme officiel (16%);
- la saisie du supérieur hiérarchique du fonctionnaire corrompu (14%);
- la saisie d'un magistrat / juge (12%)

3 Nature de la plainte formulée

Les plupart des entreprises ayant porté plainte au sujet d'une demande de paiement non officiel ou d'un acte de corruption vécu (25%) ont choisi la voie hiérarchique et se sont en conséquence adressées au supérieur hiérarchique du fonctionnaire en cause. D'autres voies de recours ont été utilisées sans que cela ne soit nécessairement la bonne. Dans cet ordre d'idées, 19% d'entreprises ont consulté un avocat, 17% ont saisi un magistrat et 17% ont fait appel à la police.

4 Dénouement de l'affaire

Au regard des résultats de l'étude, il est difficile d'affirmer que les actes de corruption ne sont pas sanctionnés au Cameroun. En effet, dans l'ensemble, une bonne part des entreprises ayant porté plainte pour corruption (32%) ont entièrement eu gain de cause puisque comme elles le déclarent, l'affaire a été résolue à leur entière satisfaction. En outre, 20% d'entreprises ayant porté plainte au sujet d'acte de corruption ont été en partie satisfaites du dénouement de l'affaire.

5 Dénouement attendu de l'affaire

Dans l'ensemble, les entreprises envisagent avec optimisme l'avenir des plaintes qu'elles ont formulé en cours et relatives aux actes de corruption. Bien que la majorité des entreprises (66%) ayant porté plainte et en attente du verdict soient d'avis que leur plainte aura une suite favorable, il convient et c'est important, de signaler que pour 22% d'entreprises, aucune suite ne sera accordée à la plainte. Cet esprit de pessimisme est partagé par 43% d'entreprises d'industries en attente de l'issue de la plainte et 33% de prestataires de services financiers et immobiliers dans la même situation.

6 Raisons pour lesquelles aucune plainte n'est formulée

Les entreprises auxquelles une demande de paiement non officiel a été formulée ou ayant été témoins d'un acte de corruption sont dans l'ensemble désabusées et ont estimé qu'une plainte n'aurait servi à rien (36%). A côté, 18% d'entreprises ont déclaré avoir eu peur d'avoir des ennuis. De plus, 24% d'entreprises ont trouvé les procédures de recours trop lourdes (15,3%) ou trop longues (8,4%). Parce que ne pouvant apporter des preuves nécessaires, 15% d'entreprises ont volontairement choisi de ne pas porter plainte au sujet d'une demande de paiement non officiel ou d'un acte de corruption vécu.

EXPERIENCE DE LA CORRUPTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Les appels d'offre et ventes publics

1 La participation aux appels d'offre et ventes publics

La participation aux appels d'offre publics est un acte rare pour les entreprises au Cameroun. Sur les 442 entreprises qui ont participé aux appels d'offres publiques, 305 déclarent n'en avoir effectué aucun ; 23 % ont obtenu 5 marchés au maximum et 8% en ont eu au moins 6.

Sur les 835 entreprises enquêtées, il y en a 109 qui ont envisagé de participer à un appel d'offre public ou à une procédure de privatisation mais y ont renoncé par la suite.

Les entreprises ayant renoncé ont évoqué diverses raisons en les classant :

- les raisons majeures sont surtout la complexité de la procédure, le fait de devoir effectuer des versements non officiels et la qualité non transparente et non équitable de la procédure ;

Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun : Résumé du Rapport Final

- les autres raisons, qui sont plutôt mineures, sont le coût de la procédure, la peur de la concurrence, et la préférence accordée aux contrats directs.

2 Versements non officiels en vue de gagner les appels d'offre et ventes publics.

Selon les responsables d'entreprise, le versement de dessous de table conditionne le plus souvent l'obtention du marché dans les appels d'offres. Seulement 4 responsables sur 10 disent que l'on peut gagner un appel d'offre sans ces dessous de table. Près de la moitié de ces responsables estiment qu'il faut le faire : rarement pour 16% des cas, fréquemment dans 20% des cas et toujours dans 12% des cas. Les autres responsables (11%) ne se sont pas prononcés à ce sujet.

L'avis des entreprises ayant une expérience dans les marchés publics montre davantage l'existence de ces dessous de table. Pour les entreprises ayant effectivement participé aux appels d'offres, seulement un tiers de responsables déclarent que l'on peut s'en passer.

De manière générale, pour les entreprises où le répondant a donné le pourcentage de la valeur du contrat que représentent les versements non officiels, la moitié estime qu'il faut plus de 5% ; le quart estime même qu'il faut plus de 15%.

Selon la taille de l'entreprise, les grandes entreprises sont celles pour lesquelles le pourcentage est le plus élevé. La moitié des responsables de ces entreprises situent cette part à plus de 10%. Pour les autres tailles, la moitié des responsables situent cette part au-dessus de 5%.

Les contrats de gré à gré

1 Participations aux contrats de gré à gré

Sur les 835 entreprises enquêtées, 432 ont donné une réponse claire en ce qui concerne les contrats de gré à gré. Au cours des deux dernières années, 60% de celles-ci n'ont pas participé aux contrats de gré à gré. Pour le reste, 27% ont participé de 1 à 5 contrats, 4% ont participé de 6 à 10 contrats, la même proportion a participé de 11 à 15 contrats, et 4% en ont obtenu plus.

Comme pour les appels d'offre, la participation aux contrats de gré à gré se fait plus par les grandes entreprises (62%) comparativement aux autres types.

2 Versements non officiels des entreprises en vue de l'exécution des contrats avec le secteur public

Seulement 37% de responsables disent que l'on peut décrocher un contrat sans effectuer de versements non officiels. Plus de la moitié de ces responsables estiment qu'il faut le faire : rarement pour 14% de cas, fréquemment dans 27% de cas et toujours dans 10% de cas. Les autres responsables (12%) ne se sont pas prononcés à ce sujet.

Dans l'ensemble, pour les entreprises où le répondant a donné le pourcentage de la valeur du contrat que représentent les versements non officiels en vue de gagner un marché, la moitié estime qu'il faut plus de 5% ; le quart estime même qu'il faut plus de 10%.

3. Versements non officiels des intermédiaires locaux en vue de l'exécution des contrats publics

Parmi les entreprises qui passent par des intermédiaires locaux pour obtenir ou surveiller des contrats, plus de la moitié des responsables (53%) estiment que ces intermédiaires utilisent une partie de leurs honoraires pour faire des versements non officiels pour accorder d'autres faveurs à des représentants de la fonction publique. Les entreprises pour lesquelles une grande partie des intermédiaires procèdent à des versements non officiels sont généralement les petites entreprises (58%) ; elles sont dans le secteur des BTP (70%) et des services financiers et immobiliers (60%) ; elles ont le plus souvent le statut d'entreprises individuelles (59%).

**Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun :
Résumé du Rapport Final**

QUALITE DE LA PROCEDURE D'APPELS D'OFFRE PUBLICS

Pour l'ensemble des responsables d'entreprise, les projets financés par les bailleurs de fonds sont ceux qui présentent des procédures d'appel d'offre les plus transparentes et les moins monnayées. Cette première place ne dispense pas les agences qui lancent de pareils appels des plaintes des entreprises.

Les entreprises privées sont classées en seconde position, avec une qualité qui se situe au-dessus du niveau moyen.

En troisième lieu, les responsables d'entreprises classent les entreprises publiques ou semi-publiques. Cependant, les appels d'offre qu'elles lancent occupent sensiblement le niveau de la faible qualité d'une manière globale.

Les ministères du gouvernement central et les collectivités territoriales occupent les dernières places, avec des niveaux sensiblement égaux. Les responsables d'entreprise estiment que la non transparence et les versements non officiels affairant aux appels d'offre y sont criards.

SYNTHESE METHODOLOGIQUE¹

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises formelles du secteur moderne privé, c'est-à-dire inscrites dans le Registre de Commerce.

Les entreprises sont subdivisées en deux catégories :

- ◆ Grandes Entreprises à l'exception des entreprises publiques et parapubliques : celles qui emploient au moins 250 personnes ou qui ont un chiffre d'affaires (CA) supérieure ou égal à un milliard de FCA;
- ◆ Moyennes, petites, et micro entreprises : celles qui emploient respectivement de 20 à 250, de 7 à 19 et de 1 à 6 personnes.

L'enquête est exhaustive pour la première catégorie. Pour la deuxième, on a opéré un tirage systématique stratifié. Les entreprises sont sélectionnées à l'intérieur de chaque branche d'activités, distinguée selon la Province et la Catégorie. La méthode adoptée pour le choix des entreprises est celle du choix au hasard par un tirage systématique sur une liste numérotée. Le tirage est indépendant à l'intérieur de chaque Branche d'activité et de chaque Province. La base de sondage est constituée par le répertoire des entreprises de l'Institut National de la Statistique (INS), du CRETES et de PROMOTE 2005.

La collecte des données s'est étendue sur les mois de février et mars 2006. Les chefs d'entreprises ont marqué beaucoup d'intérêt pour les objectifs de cette enquête et ont par conséquent répondu plus volontairement aux questions posées.

¹ Pour plus de détails sur la méthodologie, voir " ENQUETE NATIONALE AUPRES DES ENTREPRISES SUR LA CORRUPTION 2006 AU CAMEROUN : RAPPORT METHODOLOGIQUE", CRETES, décembre 2005, disponible sur http://transparency.org/policy_research/surveys_indices/africa_middle_east ».